



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Jeudi 8 mars 2007 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Hans-Peter GUILBERT, Président du Conseil communal

Appel: 63 membres présents lors de l'appel.
9 personnes excusées:
Mme Nicole Mocanou, MM. Bernard Calame, Jean-François Ducret,
Michel Farine, Christian Heinimann, Jean-Pierre Müller, Jean-Louis
Radice, Engin Yaman, Amédée Genton.
Arrive plus tard : Mme Anne-Claude Gilli.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 décembre 2006.
3. Assermentation.
4. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
5. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.
6. **Préavis No 1/2007**
Pavillons scolaires de Marcolet, chemin de la Forêt – Démolition des
bâtiments.

Rapports de la Commission foncière et de la Commission des finances.

7. Préavis No 2/2007

Complexe scolaire du Pontet – Bâtiment Vénus – Assainissement des façades Est et Nord – Demande de crédit.

Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

8. Préavis No 3/2007

Projet de réaménagement et de réfection du chemin de la Raye (chaussée, trottoirs, îlots et carrefours) – Demande de crédit.

Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

9. Communications municipales.

10. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Durant les deux premiers mois de ce début d'année 2007, j'ai retenu les titres suivants de notre presse :

Rubrique justice : ouverture du procès des dirigeants de Swissair.

Rubrique hommage : L'abbé Pierre, figure emblématique de la lutte contre la pauvreté s'est éteint à l'âge de 94 ans.

Rubrique sports : Roger Federer s'est adjugé son 10^{ème} tournoi du Grand Chelem à Melbourne.

Après 26 ans en patinage des dames, Sarah Meier gagne la médaille d'argent aux championnats du monde à Varsovie.

L'équipe Suisse de ski alpin gagne 6 médailles aux championnats du monde à Åre en Suède et Simon Ammann ajoute de l'argent à sa médaille d'or aux Championnats du monde de sauts à skis à Sapporo.

Rubrique climat/météo : records climatiques prévus pour 2007, la douceur de janvier, 30% de neige en moins au-dessous de 1500 mètres, Une morille trouvée en janvier dans un sous-bois du district d'Orbe. L'homme est responsable du réchauffement climatique.

CORRESPONDANCE :

M. le Président donne lecture de deux lettres de démission, il s'agit des conseillers Cédric Weissert (UDC) et Enrico Avallone (PSIG).

REPRESENTATIONS :

Le conseil communal a été représenté par son Président le vendredi 2 février 2007 au repas de soutien de l'équipe de ligue nationale B du Volley-ball Club Ecublens.

AUTRES INFORMATIONS :

Mardi 2 janvier 2007 j'ai été présent à la collation offerte à la population d Ecublens. Merci et bravo aux organisateurs et bénévoles qui ont permis de mettre sur pieds cette belle journée.

Mercredi 10 janvier et lundi 12 février 2007 le bureau électoral d'Ecublens a participé aux séances préparatoires à Renens et Lausanne en vue des élections cantonales du 11 mars et du 1^{er} avril 2007.

Lundi 19 février 2007, le bureau du conseil a organisé une rencontre avec la Municipalité. Cette séance appelée « mi-temps » a permis de faire un point de situation. De même, les dates de séances de notre Conseil ont été fixées avec la Municipalité pour toute l'année 2007. Vous trouverez sur vos tables le calendrier des séances pour 2007 avec une date supplémentaire ce printemps, à savoir **le vendredi 8 juin 2007**.

Deux motions déposées lors de notre dernière séance du 15 décembre 2006 :

Lors de cette séance il a été décidé que ces 2 motions devaient être renvoyées à une commission pour en étudier le bien-fondé. La 1^{ère} déposée par M. Alain Blanchoud concerne la messagerie e-mail pour les membres du conseil a déjà fait l'objet d'une séance de commission présidée par **M. Mehdi Lager** le jeudi 1^{er} mars 2007.

Pour la seconde déposée par M. Michel Farine, » Etude indépendante et neutre de notre participation au service informatique de Renens », le bureau a décidé d'attendre la guérison de M. Michel Farine pour nommer une commission.

20h.10 arrivée de Madame Anne-Claude Gilli, **l'effectif passe à 64 membres présents.**

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Avant d'ouvrir la parole **M. le Président** propose d'ajouter un « s » sous assermentation au point 3 de l'ordre du jour. En effet un candidat proposé par le groupe PSIG est arrivé en dernière minute.

La parole est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2006.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATIONS.

Suite à la démission de MM. Cédric Weissert (UDC) et de Enrico Avallone le bureau a reçu deux propositions pour remplacer les sortants. Il s'agit de Mme Christiane Roy Blanchoud (UDC) et de M. Frédéric Hubleur (PSIG). L'assemblée est invitée à se lever

et M. le Président procède aux assermentations. Les deux nouveaux membres rejoignent les rangs du conseil sous les applaudissements de la salle.

L'effectif passe à 66 membres présents.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES.

M. Michel Mièville propose au nom du groupe UDC, Madame Christiane Roy Blanchoud.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Le Président propose d'élire Madame Christiane Roy Blanchoud par acclamation. Madame Roy Blanchoud rejoindra la commission des finances.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION.

M. Michel Mièville propose au nom du groupe UDC, Madame Christiane Roy Blanchoud, il n'y a pas d'autres propositions et Madame Christiane Roy Blanchoud est élue par acclamation et rejoindra les rangs de la commission de naturalisation.

6. PREAVIS No. 1/2007 : Pavillons scolaires de Marcolet, chemin de la Forêt – Démolition des bâtiments.

Lecture du rapport de la Commission foncière par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ces rapports sont disponibles auprès du Greffe Municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte :

M. Jacques Neiryck a une question à la Municipalité au sujet de la fermeture de ces bâtiments. La garderie « le petit marin » va disparaître, or la garderie « Les Moufflets » ne parvient pas à satisfaire les demandes et la directrice a confié à M. Neiryck qu'elle ne pourra pas prendre les enfants qui étaient au « petit marin ». Dans le programme de législature il est prévu des mesures, est-ce que la continuité de la soudure sera assuré ?

Madame Pascale Manzini, Municipale, prend la parole pour répondre à M. Neiryck. Est-ce que la soudure sera assurée ? Madame Manzini aimerait bien, encore faut-il trouver un exploitant pour s'occuper de la garderie. La personne en place actuellement part à la retraite et n'a pas de remplaçant prévu, c'est une initiative privée. Concernant « les Moufflets » en tant que jardin d'enfant c'est vrai qu'il est saturé mais le gros problème à Ecublens c'est le manque d'espace, pas de volonté et il y a une période un peu tampon, mais Madame Manzini se dit prête à étudier la chose pour voir comment agrandir cette possibilité d'accueil.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close. M. le Président lit les conclusions du Préavis.

Au vote, **le Préavis est accepté** à la majorité, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 1/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver le projet de démolition des pavillons scolaires de Marcolet, Chemin de la Forêt.

7. Préavis No 2/2007

Complexe scolaire du Pontet – Bâtiment Vénus – Assainissement des façades Est et Nord – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la commission ad hoc par M. François Chapuis.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. José Birbaum.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

La discussion est ouverte :

M. Alberto Perez souligne que comme indiqué dans le préavis, la Municipalité a déjà conduit quatre réfections de façades, le but étant justement une meilleure utilisation d'énergie par une meilleure isolation thermique efficace et il remercie la Municipalité à cet égard. Par contre il serait intéressant de pouvoir comparer les coûts de ces réfections de façades aux bénéfices réels qui ont été réalisés par ces économies d'énergie, est-ce que une étude de comparaisons de consommation énergétique de ces bâtiments avant et après réfections a déjà été faite ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, répond qu'il y a des contrôles qui sont faits sur tous les collèges au niveau du chauffage et de l'électricité. En ce qui concerne le complexe du Pontet il y a un peu moins d'énergie dépensée mais comme il y a une centrale de chauffe pour tous les bâtiments il est difficile d'évaluer une économie pour chacun des bâtiments. Ce genre d'objectif est prévu dans le programme de législature et il est noté également que la Municipalité souhaite obtenir le label Cité de l'énergie et à cet effet la Municipalité a rencontré récemment une personne qui est venue parler du programme display, ce programme est un affichage comme on peut avoir lorsque l'on achète du matériel style réfrigérateur qui comporte différentes classes telles que A – B – C – D et ses programmes seront affichés sur certains bâtiments et permettront d'être plus précis dans ce genre de dépenses. Madame Petoud Leuba comprend très bien qu'il est important de pouvoir chiffrer les économies. C'est un objectif pour elle et elle

souhaite aller dans ce sens avec la Municipalité afin d'être en mesure de donner des informations précises.

M. Pierre Kaelin, Syndic, aimerait dire quelques mots au sujet de rapport de la Commission des finances. Il la remercie pour ses réflexions et remarques et il aimerait préciser que pour ce préavis et le suivant que la Municipalité va repenser la politique des amortissements lors du dépôt des comptes 2006. Effectivement, cette manière de procéder comme l'a relevé la Commission des finances, tel que présenté par la Municipalité, est tout-à-fait juste mais pour une meilleure transparence et clarté dans les comptes la Municipalité va étudier la chose avec la Bourse et présenter quelque chose de nouveau avec les comptes 2006. Nous aurons tous loisirs d'apprécier la situation à ce moment là nous dit notre Syndic.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. Le Président lit les conclusions du Préavis.

Au vote le Préavis est accepté à la majorité, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 2/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet d'assainissement des façades Est et Nord du bâtiment Vénus;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 480'000.00** (quatre cent huitante mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet assainissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 30 ans, pour un montant de Fr. 16'000.00 par année. Cet assainissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

8. Préavis No 3/2007

Projet de réaménagement et de réfection du chemin de la Raye (chaussée, trottoirs, îlots et carrefours) – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Ecoffey.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. Le Président ouvre la discussion :

M. Michel Miéville souhaite dire à la Municipalité que les trottoirs de la route du Villars sont rouges et que cette route n'est pas limitée à 30km/h.

M. Aitor Ibarrola souhaite intervenir au sujet de ce préavis et regrette que les différentes associations concernant la mobilité douce n'aient pas été consultés, il pense plus particulièrement à l'ATE et à Cyclic afin qu'ils puissent donner un avis quand à ce projet. M. Ibarrola a contacté des gens de chez Cyclic qui ont fait 2-3 remarques qu'il souhaite reporter quant à l'aspect de cette bande cyclable. Concernant les îlots qui sont prévus au centre de la route, ils ont tendance à provoquer le serrage des cyclistes ce qui provoque une situation de dangerosité pour eux. La bande médiane renforce l'effet de route. Une proposition serait d'exécuter des coussins berlinois comme gendarmes couchés mais qui laisseraient passer les vélos de côté. Enfin, ils considèrent que c'est un projet coûteux sans avoir des assurances quant aux effets désirés qui sont indiqués dans les conclusions.

M. Christian Maeder, Municipal, répond qu'au sujet de la bande cyclable qui est prévue dans le cadre de ce projet de réaménagement, les associations qui défendent les intérêts des cyclistes et aussi des piétons, dont l'association Cyclic et l'ATE n'ont pas été consultés pour ce projet expressément, par contre ce projet tient compte d'un rapport qui date de 2003 et que M. Maeder tient à disposition. Ce rapport comprend l'inventaire des différents itinéraires cyclables dans l'Ouest lausannois. En 2003 la Municipalité avait reçu les délégués de ces deux associations, une discussion avait eu lieu et une analyse des itinéraires qui passent sur Ecublens et la Municipalité avait convenu de mettre en œuvre ce qui concernait les routes communales. Depuis 2003 différents projets ont vu le jour, en particulier la rue du Villars, cette rue était une rue qui posait problème dans les différents itinéraires, elle était classée comme douteuse. Les associations ont proposé une bande cyclable à la montée, ce qui a été fait puisqu'on a pu mettre les vélos sur le trottoir en mixité avec les piétons. Donc la Municipalité est allée dans le sens souhaité et a tenu promesse. Concernant le chemin de la Raye et le chemin de la Colline dans leur rapport ils disaient le tronçon n'est pas idéal, donc réponse non sous la rubrique « adaptée aux cyclistes ». En ce qui concerne le chemin de la Colline, la bande cyclable à la montée a été réalisée l'année dernière. Quant au chemin de la Raye on est exactement dans ce qui est préconisé par ces deux associations. Ils n'ont donc pas été reconsultés dans le cadre précis de ce projet, peut-être aurait-il fallu les avertir que la mise à l'enquête avait été faite et qu'ils viennent se prononcer, toutefois ils ne se sont pas prononcés sur la mise à l'enquête, aucune remarque n'a été faite par l'ATE ou Cyclic. Nous nous étions engagés à mettre en œuvre sur les routes communales, tout ce qui pouvait être mis en œuvre et la proposition de cette bande cyclable va exactement dans le sens du rapport de 2003. M. Maeder précise que la bande cyclable aura une largeur de 1m50, la commission ad hoc a été informée de 1m10 par erreur.

M. Christophe Cartier souligne que M. Maeder n'a pas répondu à la question de M. Ibarrola en ce qui concerne les coussins berlinois d'où la question de M. Cartier au sujet du déneigement. Pour une rue très en pente les coussins berlinois doivent être oubliés, sachant que le sens descente à une largeur de 2m70, jusqu'à quelle inclinaison peut avoir la lame à neige en fonction de sa largeur pour qu'elle puisse passer entre le bord du trottoir et les îlots de manière à éviter que la neige stagne entre le trottoir et les îlots qui auront été construits.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que renseignement pris, la lame à neige devrait passer avec l'inclinaison maximale dans 2m70 de large et si elle ne passait pas, si il y

avait une erreur de conception, alors ce serait deux petits tracteurs avec deux petites lames mais il suppose que cela ne sera pas nécessaire.

En ce qui concerne l'aspect de la dangerosité des îlots, évoqué tout à l'heure, c'est vrai que ces îlots sont prévus sur le tronçon, pas partout mais effectivement ils seront mis à plusieurs reprises pour avoir un effet ralentisseur sur le trafic, en particulier sur le trafic descendant, parce que si il n'y a que du marquage au sol sans aucun obstacle M. Maeder dit que le projet ne vaut plus rien. M. Maeder a les plans avec lui et si les conseillers souhaitent voir les profils et ce que ça représente au niveau élévation ils peuvent consulter les plans.

M. Georges-Henri Chevallaz souhaite rebondir sur ce sujet et se demande si avec les dimensions énumérées de la bande cyclable de 1m50 et jusqu'à l'îlot ça fait 3m20, il resterait 1m70 pour passer avec la voiture sans monter sur l'îlot et sans monter sur la bande cyclable. Est ce que on est obligé chaque fois qu'on évite l'îlot de passer dans la bande cyclable, si c'est le cas M. Chevallaz trouve regrettable d'être obligé de rouler sur une bande cyclable.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que nous ne sommes pas la seule commune à avoir cette particularité, dans plusieurs communes les bandes cyclables, on parle bien de bande cyclables par un marquage au sol et non pas de piste cyclable ou le cycliste serait sorti de la circulation par une construction propre à son trafic. La bande cyclable c'est vrai permet aux automobilistes de rouler dessus. La piste qui a été réalisée au chemin de la Colline l'année dernière est de 1m50 de large et effectivement on roule dessus. Les automobilistes ont le droit de rouler sur une bande cyclable, la seule chose que la loi demande c'est de ne pas rouler sur la bande cyclable si il y a un cycliste, il est prioritaire si il est sur la bande cyclable par rapport à un véhicule qui arrive derrière lui. Donc le véhicule doit soit attendre d'avoir les conditions pour pouvoir dépasser, soit se mettre à son rythme.

M. Philippe Ecoffey, informe que la Commission ad hoc s'est aussi inquiétée de ce sujet. Il rappelle que les voitures peuvent franchir la bande cyclable mais qu'elles peuvent aussi franchir la ligne rouge qui est au centre de la route et qui n'est pas liée aux conditions des lignes blanches qui elles sont infranchissables. L'effet ralentisseur recherché est totalement atteint et le cycliste qui est sur la bande cyclable est totalement prioritaire, c'est aux véhicules d'attendre. Ce système prévu est totalement adapté et les automobilistes auront la possibilité si le trafic le permet de franchir la ligne rouge pour dépasser un cycliste.

M. Aitor Ibarrola souhaite préciser que tout à l'heure il ne voulait pas faire uniquement la critique de la bande cyclable mais qu'il regrettait que les associations n'aient pas été consultées suffisamment à temps pour essayer d'intégrer les éléments concernant la mobilité douce dans ce projet là. M. Ibarrola souhaite lire une intervention qu'il a préparée à ce sujet là. L'intervention est dans son intégralité reproduite ci-dessous :

Préavis n° 3/2007

Projet de réaménagement du chemin de la Raye

Demande de Crédit

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ce préavis me donne l'occasion de faire quelques commentaires concernant la mobilité douce sur notre commune.

Se déplacer dans l'Ouest lausannois est de plus en plus difficile pour les voitures et les poids lourds, et de plus en plus détestable pour les piétons et les cyclistes. Congestion, bouchons, retards, pollution, assourdissements, j'en passe et des meilleures. Aucune loi n'impose aux autorités de supprimer les bouchons. Par contre, elles ont l'obligation de veiller à la santé des habitants en leur permettant de respirer un air pas trop pollué et de vivre dans un environnement sonore décent. Dans certains quartiers, on en est loin.

Si le vélo n'est pas la panacée, il est néanmoins un moyen de transport trop oublié : peu coûteux, silencieux, non polluant, peu encombrant, bon pour la santé. La voiture a obtenu la part du lion depuis une cinquantaine d'années. Les routes et les rues ont été aménagées uniquement en fonction de ses besoins, rendant dangereuse la pratique du vélo.

Néanmoins, force est de constater ces dernières années la réalisation des bandes et même de pistes cyclables sur le territoire de notre commune. Cela est réjouissant et semble aller dans le bon sens. Cependant, celui qui a eu la curiosité de les emprunter avec les véhicules adéquats, je veux parler des vélos, n'aura pas manqué de constater assez rapidement que ces bandes ou pistes cyclables ne forment pas des parcours continus et cohérents. Ainsi le cycliste est-il constamment obligé de franchir des obstacles, de s'insérer dans la circulation automobile lorsque les bandes s'interrompent, d'éviter toutes sortes de déchets et débris qui s'accumulent sur le bord des routes, au pied des trottoirs, précisément sur le parcours emprunté par les vélos, sans compter les bouches d'égouts et autres grilles qui sont autant d'obstacles et d'inconvénients à franchir en essayant de ne pas « s'envoyer le trottoir ».

Ce manque de continuité m'a amené à me renseigner sur l'existence d'un « plan directeur » de la mobilité douce sur notre commune. Je suis naturellement tombé sur le schéma directeur de l'Ouest lausannois, SDOL pour les intimes. Ce document formalise « la volonté des Communes et du Canton d'apporter ensemble une vision globale et structurante de l'avenir de l'Ouest lausannois ». Les principales priorités ont été définies en 6 « chantiers ». L'importance accordée à la mobilité douce y est manifeste, puisque on y a réservé un chantier à part entière: le chantier 5, « espaces

publics et mobilité douce ». J'ai donc consulté les différents documents accessibles par Internet, avec en point de mire l'aménagement qui nous est proposé ce soir. Voici le résultat de ces investigations :

- une carte des itinéraires cyclables est proposée, avec des axes structurants, des axes intermédiaires et des axes dits de loisirs ;
- le chemin de la Raye est considéré comme un axe intermédiaire ;
- un axe principal ou structurant est à proximité du chemin de la Raye : il emprunte la rue de la Sorge à travers l'EPFL et l'UNIL, passe sous le pont de l'AR à la Mouline, monte en direction de la Piscine de Renens par l'avenue du Léman, puis continue par l'avenue du Censuy puis l'avenue de Longemalle en direction de Malley, pour rejoindre l'avenue de Provence et la Ville de Lausanne ;
- il est facile de franchir en sécurité le Tir Fédéral au pied du chemin de la Raye par le passage souterrain existant. L'amélioration de ce franchissement est également évoquée ;
- la halte M1 (TSOL) de l'EPFL est considérée comme un des principaux lieux de transfert modal, soit le report d'un mode de déplacement sur un autre, par exemple un automobiliste qui décide d'emprunter les transports publics, pourra se rendre en vélo jusqu'à un lieu de transfert modal, le parquer dans des emplacements adéquats et prendre le métro ».

Partant de ce qui précède, je regrette que la municipalité ne nous présente pas un projet qui tienne mieux compte de la mobilité douce, qui ne soit pas plus ambitieux à ce sujet. Les recommandations du SDOL ne semblent pas être prises totalement en considération, et le potentiel d'encouragement à la mobilité douce est galvaudé par l'aménagement d'une bande cyclable, solution minimaliste à mes yeux.

Cette bande incitera peut-être certains cyclistes téméraires à monter cette dérupe, mais elle ne leur réserve pas l'espace sécurisé qu'ils méritent. Certains rétorqueront « Mieux vaut une bande cyclable que rien ». Il faut savoir que, pour doubler un cycliste, il faut laisser, en ville, une distance d'un mètre entre lui et la voiture. C'est d'ailleurs ce qu'on fait naturellement, et quand on ne peut pas disposer de cette largeur on attend derrière ; par contre s'il y a une bande cyclable marquée, l'automobiliste se permet de raser la ligne de peinture, et si la largeur de la bande cyclable est trop faible, il rase dangereusement le cycliste. Etant données les caractéristiques géométriques de ce projet, nous pouvons même affirmer, sans craindre d'exagérer, que la bande cyclable sera régulièrement empruntée par les véhicules plus ou moins larges qui monteront le chemin de la Raye, dont les TL, aux dépens de la sécurité des cyclistes qui s'y seraient risqués.

J'ai également entendu l'argument que cette bande cyclable fera diminuer la vitesse des voitures. Cela est vrai, mais faire ralentir en exposant ainsi la vie des usagers de

cette bande, c'est trop cher payé et c'est un raisonnement assez étonnant par ailleurs. Pourquoi ne pas mettre aussi les piétons sur la chaussée, dans le même but ?

En guise de conclusion, et pour résumer mes propos, il me semble indispensable

1. de plus tenir compte de la dimension de la mobilité douce dans les aménagements routiers sur notre commune
2. de consulter déjà au stade de l'avant projet les diverses associations et clubs qui promeuvent la mobilité douce : association Pro-vélo (ex cyclic), ATE etc. afin d'intégrer très tôt ce concept dans les projets
3. que la municipalité rende compte de la réalisation passée, actuelle et future du chantier 5 du SDOL sur la commune.

Je vous remercie pour votre attention.

Aitor Ibarrola

M. Medhi Lager souhaite répondre à M. Ibarrola en précisant que toutes les mises à l'enquête sont clairement publiées dans la FAO, que lesdites associations avaient largement la possibilité de se rendre au Greffe municipal et de voir les plans, que la Municipalité a tenu compte de ses doléances dans un rapport établi en 2003, que l'ensemble des communes s'efforce de faire des bandes cyclables dans la mesure des possibilités, malheureusement nous sommes le vieux continent et on a d'abord construit les maisons et ensuite on a construit les routes à l'inverse des Etats-Unis qui ont d'abord construit les routes et ensuite les maisons autour, pour le passage qui reste de 5m70 on ne peut pas faire mieux, sinon nous sommes obligés d'exproprier des terrains et à ce moment là on pourrait aussi dire que les cyclistes sont interdits sur cette montée et ils devraient passer ailleurs sur la commune et ainsi le problème serait réglé. Donc la Municipalité s'est efforcée de trouver la meilleure solution en fonction de l'aménagement du territoire et du territoire qu'elle a à disposition et il trouve un peu malhonnête de venir dire aujourd'hui qu'elle n'a pas fait son travail.

M. Christian Maeder, Municipal, répond à M. Ibarrola qu'effectivement le SDOL préconisait aussi dans son schéma d'intention des itinéraires ou des grandes lignes par rapport aux cyclistes. Le schéma directeur de l'ouest lausannois dont il a fait partie lors de l'étude, un certain temps du moins, cette plateforme d'étude a donné des grandes intentions mais elle va moins loin que ce qu'il a sous les yeux au niveau de la réalisation pratique et les grandes théories et les grandes intentions d'un schéma directeur de l'Ouest on doit en tenir compte mais cela reste un schéma d'intentions. Personnellement il préfère travailler sur un document beaucoup plus précis qui a été fait par les cyclistes, qui est quelque chose de concret et dans toute la mesure du possible, chaque fois qu'il est possible d'aller dans le sens des itinéraires prévus il en est tenu compte. Vouloir tout faire sur toutes les routes c'est totalement inimaginable, vouloir maintenant dire aux cyclistes on veut vous mettre là et faire des itinéraires de substitution bidons en pensant qu'ils vont les prendre en les éloignant des grands axes c'est de l'utopie, ce n'est pas non plus ce que les cyclistes souhaitent. Personnellement M. Maeder souhaite travailler dans la continuité et il s'engage bien sûr, de même la Municipalité in corpore s'engagera dans ce sens, pour réactiver les associations en demandant si ils ont des documents plus précis et il pense qu'il pourra mieux travailler avec des documents qui viennent de

ces associations plutôt qu'avec le SDOL. Au sujet de l'EPFL c'est à eux d'engager leurs propres réflexions sur le cyclisme, sur les bandes cyclables, il sait qu'ils ont révisé l'an passé leur plan directeur, il est fini sauf erreur et dans le cadre de cette révision ils ont porté une attention particulière aux vélos. Chacun y met du sien, chacun fait ce qu'il peut au moment le plus opportun, nous ne sommes pas tout seul non plus, on ne peut pas faire tout seul sur les routes cantonales ce que l'on aimerait faire, bien sûr que les points les plus dangereux sur la carte sont signalés en rouge, concernant le chemin de la Raye il est inscrit « urgence moyenne ». Les routes les plus dangereuses sont en rouge, en particulier le Tir Fédéral où il faudrait résoudre un peu plus la problématique et trouver une solution. Tout ceci est un chantier permanent et M. Maeder souligne que la Municipalité porte ce souci.

M. Georges-Henri Chevallaz tient à remercier la Municipalité pour la route du Villars, ce qu'il aimerait dire c'est que lorsqu'il est avec ses deux enfants et qu'ils montent la rue du Villars il n'y a aucun problème. Parfois le plus jeune de ses enfants n'arrive pas jusqu'en haut, il peut s'arrêter et n'est pas en danger. Mais pour appuyer un peu les propos de M. Ibarrola sur la continuité, quand on s'embranche sur la route du Villars c'est super mais quand on arrive en haut il faut choisir entre la route et l'entrée de la boulangerie parce qu'il y a le panneau sur la piste cyclable et qu'il y a des voitures parkées lorsque ce sont des heures de pointe et ensuite en arrivant au rond-point il n'y a plus rien. C'est donc cette continuité, si on prend son vélo un bout on trouve des endroits bien aménagés comme la rue du Villars qui est l'exemple idéal, mais c'est dommage qu'il n'y ait pas de continuité. De même il y a un danger à la route de Crochy qui arrive jusqu'au pont de l'autoroute, il y a une piste cyclable à la montée et tout d'un coup ça se resserre, il n'y a plus rien et il est presque difficile de se réinsérer dans le trafic à ce moment là. Il fait aussi la remarque concernant le chemin de la Forêt, lorsque vous êtes à vélo et que vous longez toutes les voitures parkées vous pouvez vous attendre à vous prendre une portière de voiture. Toutefois il constate que le parcage alterné sur cet axe a un effet véritable sur le ralentissement du trafic. La question est de savoir si il faut rouler sur le trottoir, toutefois cela semble interdit. J'ai entendu ce soir que dans le nouveau continent ils peuvent faire, j'ai roulé dans des régions de certains pays ou même chez nous à Soleure par exemple, c'est vrai que les vélos sont sur la route prioritaire et les voitures s'arrêtent avant et ne s'arrêtent pas sur la piste cyclable, il pense que c'est quand même une vision des choses et il imagine que cela ira lentement mais sûrement. Il pense que si on en rediscute dans vingt ans, les choses seront faites dans le sens de ce que l'on est en train d'appuyer maintenant.

M. Alberto Perez souligne que l'aménagement du chemin de la Raye est une histoire qui a débuté il y a environ trois ans et il se souvient que tout au début des riverains avaient pris contacts avec la Municipalité, de même l'APE avait une étude des endroits préjugés dangereux pour les enfants sur le chemin de l'école et il pense que cette étude était arrivée à la Municipalité. Dans tous les cas il pense qu'il ne se trompe pas beaucoup lorsqu'il résume la préoccupation des riverains par un seul mot « sécurité ». En fait sur ce chemin de la Raye, qui est concerné directement. Il y a deux catégories concernées, les riverains et les automobilistes, à son avis trop d'automobilistes qui viennent de la commune mais aussi de beaucoup plus loin. Cette route était dangereuse et avec le projet qui est soumis ce soir, à son avis et il précise que ça n'engage que lui, elle le sera à peine moins. Il voudrait aussi rappeler que cinq riverains ont encore une fois fait opposition, opposition qui a été levée par la Municipalité.

M. Edouard Logoz, Municipal , continue sur les propos de M. Perez en affirmant qu'au départ il y a aussi un problème par rapports aux enfants, il pense que cela a été oublié dans la discussion. On a beaucoup parlé par rapport aux automobilistes et aux vélos et pense que le vélos ont leur place sur ce projet, mais au départ c'était la sécurité des enfants. Il aimerait rassurer le conseil, il y a eu plusieurs variantes en commune établies par le bureau Schopfer et Niggli ou par les services de la commune. La Municipalité a passé plusieurs heures sur ce dossier, donc tout ce dossier a été pris très au sérieux et très sincèrement et jusque dans les moindres détails. Le principal souci était celui des petits enfants qui viennent du quartier des Triaudes ou de Bassenges et qui se rendent au collège de la Coquerellaz, d'où le réaménagement du carrefour au niveau de la jonction sur Bassenges. Aujourd'hui on constate des choses absolument épouvantables aujourd'hui, il y a des automobilistes qui viennent à sens unique depuis Bassenges pour monter le chemin de la Raye, alors si vous descendez la Raye et que vous tournez à gauche et que vous êtes dans un chemin prioritaire et unidirectionnel , si vous êtes en scooter ou en vélo et qu'il y a en face il y a une voiture qui arrive, malheureusement c'est la réalité du terrain, c'est comme ça aujourd'hui. Lorsque M. Perez parle de sécurité par rapport aux riverains, il a raison, mais il faut aussi voir qu'il y a un certain égoïsme dans la sécurité comme on la conçoit parce que dans un projet qui avait été mis au départ et qui a provoqué des oppositions des riverains dont nous venons de parler, le projet contenait un trottoir qui montait le long des bâtiments et ensuite il y avait la possibilité de traverser à la hauteur du cantonnement STPA avec un refuge pour que les enfants soient parfaitement en sécurité, on aurait même pu imaginer mettre les vélos sur le trottoir comme au Villars. Tout le monde n'a pas la même vision de la sécurité lorsque c'est pour les autres ou pour lui-même. Résultats des courses, ce dossier est un compromis, mais c'est un bon compromis à son sens et il fallait aussi tenir compte de la topologie du chemin de la Raye. Evidemment on pourrait élargir le chemin de la Raye mais alors là on partait dans un combat gigantesque. Le problème était aussi de ralentir les voitures, c'est aussi ça le but, il y aura donc un réel progrès, aujourd'hui c'est presque une semi-autoroute à la montée ou à la descente, c'est tout droit, bonne visibilité dès que vous avez passé le virage, relativement large, certains montent ou descendent très vite, d'où l'idée d'avoir des îlots, une bande au milieu, une bande cyclable qui est quand même un élément visible quand la voiture s'élançe elle se dit qu'il pourrait y avoir des vélos et il pense qu'il faut laisser faire ce projet et qu'il va bien nous rendre service. Dernier exemple qu'il aimerait donner c'est qu'il faut discipliner les gens. Il reprend l'exemple de la route du Villars où les automobilistes se parquent sur le trottoir, sur la piste cyclable pour aller chercher deux croissants, malheureusement c'est comme ça aujourd'hui. Dernier exemple, la semaine dernière une maman qui amenait son enfant à l'école et qui passait par le Motty et la Brûlée s'est pris une amende à l'aller de 250 francs et au retour de 150 francs. Comme elle n'a pas été arrêtée tout de suite elle n'a su qu'après qu'elle avait été prise en allant et en revenant. Dans une zone 30, cette personne qui amenait son enfant au collège de la Coquerellaz a donc payé 400 francs pour ce trajet. M, Logoz nous fait part d'un automobiliste qui a été pris à 129km heure sur le Pont Bleu alors que la limite est à 60km heure, il était 23 heures et à cette heure là il peut y avoir des promeneurs ou des cyclistes. Le problème fondamental c'est de responsabiliser les gens et de mettre les meilleurs moyens pour les faire ralentir.

Madame Catherine Gauchoux rebondit sur les propos de M. Logoz sur la sécurité des enfants. Pour l'heure aucun aménagement identique est envisagé au chemin de la Colline pour modérer la vitesse. Est- ce que la Municipalité envisage de remettre la bande rugueuse qui a été enlevée pour prévoir les travaux à la suite de l'aménagement du chemin de la Raye.

M. Christian Maeder, Municipal, répond par la négative. Ces bandes rugueuses non conformes ont dû être enlevées, à contrecœur bien sûr. Elles ont du être enlevées dans la commune parce que non conformes selon l'Etat de Vaud. Maintenant bien sûr il va falloir trouver une autre solution. Est-ce que un marquage au sol serait suffisant, M. Maeder ne sait pas, mais il va falloir trouver des solutions.

Madame Catherine Gauchoux s'inquiète de savoir si le triangle qui signale la présence de l'école sera remis.

M. Christian Maeder, Municipal répond par l'affirmative.

M. Aitor Ibarrola reparle de son objectif de ce soir concernant la mobilité douce, son but étant la prise en compte d'une manière plus importante des cyclistes et il remercie M. Maeder pour ses propos, il va voter en faveur du préavis même si il considère que c'est un compromis, probablement améliorable, mais il fait confiance pour l'avenir pour des projets plus ambitieux.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis est accepté à la majorité, il y a 4 voix contre et 11 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 3/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver le projet de réaménagement et de réfection du chemin de la Raye;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 506'000.-** (cinq cent six mille francs) pour sa réalisation;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante. L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11), sur 15 ans, soit pour un montant de Fr. 33'800.- par année.

9.Communications municipales.

La discussion est ouverte :

M. Alain Blanchoud s'adresse à la Municipalité concernant **le point 5**. Est-ce que les 220'000 francs récupérés avec des tractations avec procès ou hors procès sont comptés dans les 482'000.francs.

M. Edouard Logoz, Municipal, répond que le préavis qui a été déposé en partie par lui et en partie par **Madame Petoud Leuba, Municipale** qui s'en est très bien occupé puisque les délais ont été tenus et que le dossier a été bouclé à 482'000 francs, ceci étant le montant à charge de la commune et en dehors du préavis, M. Logoz nous avait annoncé que la Municipalité essayait d'obtenir quelque chose au niveau des assurances, de l'architecte et de l'ingénieur. Ce fut un long combat très rude mais qui finalement a débouché sur cette indemnité de 220.000 francs qui a déjà été versée à la commune. Donc le coût net pour la commune s'élève aujourd'hui à 262'000 francs. M. Logoz souligne que c'est un bon résultat parce que dans les 482'000 francs, il y avait environ 100'000 francs qui ne concernait pas uniquement la casse, la lustrerie a été changée, le faux plafond aussi et ces postes là n'entraient pas dans la négociation. On peut donc estimer que l'on a récupéré 220'000 francs sur 382'000 francs ce qui représente un 60% et compte tenu que la charpente avait plus de 35 ans et qu'elle était considérée comme amortie, il souligne que c'était une bonne opération pour la commune.

M. Philippe Turin, toujours au sujet du **point 5** des communications municipales, ne comprend pas la dernière phrase au sujet du montant réparti en fonction du partage des risques. Entre qui et qui est réparti ce montant ?

M. Logoz, Municipal, répond que ce montant est réparti entre la commune et les assurances puisque les assurances n'ont pas été d'accord de rembourser la totalité de la casse qui a été estimée à 382'000 francs. Il concède que la tournure de la phrase n'est pas excellente mais il préfère avoir 220'000 francs avec une mauvaise phrase que 20'000 francs avec une bonne phrase.

La parole n'est plus demandée au sujet des communications municipales, elle est close.

10. Divers et propositions individuelles.

M. Mehdi Lager, souhaite informer le conseil que lors de la séance du 1^{er} mars, la commission ad hoc qui est chargée de faire un rapport sur les e-mails a décidé de se revoir le 14 mars avec le Greffe municipal, ceci en accord avec M. Kaelin, afin de vérifier la faisabilité du projet avant de déposer un rapport avec des propositions. Il espère pour le prochain conseil déposer son rapport avec si possible des coûts chiffrés pour ce projet.

M. Alain Blanchoud rappelle qu'il y a une année la Place du Motty a été refaite ainsi qu'une partie des trottoirs de la Route de la Brûlée. Dernièrement et habitant le quartier, il a reçu un papier indiquant qu'il y aura de nouveau travaux dans cette partie de la commune. Ce soir le préavis pour le chemin de la Raye a été accepté, il y aura donc 5 mois de travaux pour le chemin de la Raye plus 2 mois pour la Place du Motty. Il demande à la Municipalité comment a été gérée la réfection de la Place du Motty l'année dernière pour qu'elle doive à nouveau être ouverte cette année.

Monsieur Christian Maeder, Municipal, répond qu'effectivement des travaux d'adaptation du réseau d'eau et de gaz doivent être entrepris sur la chaussée. Ces travaux étaient planifiés pour cette année. Ils vont débiter par le bas et concerner toute la chaussée de la Brûlée jusqu'à peu près au garage de la police. C'est vrai que dans cette zone il va y avoir une tranchée, mais la Place du Motty n'est pas concernée. La réouverture de cette tranchée est due à une mésentente entre les services de la commune et ceux des eaux et du gaz. Il est vrai qu'il y a eu des chantiers successifs sur la Brûlée car il n'est pas pensable de voir un seul chantier pharaonique, il faut faire les choses les unes après les autres, les habitants ne supporteraient pas 24 mois de chantier. Maintenant il y aura des séances de concertations 2 fois par année avec les services de la commune et les SIE, le gaz, l'électricité, Swisscom. Une séance est déjà prévue pour ce printemps.

M. Alain Blanchoud pose la question de savoir si on a une sécurité que les travaux engagés tiennent compte de tous les éléments afin que dans 6 mois on ouvre pas à nouveau ce chemin.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que pour le chemin de la Raye tout a été pris en considération.

M. Alberto Perez, souhaite faire une information au sujet de SIE SA. Cette information, rédigée par M. Perez est annexée à ce procès-verbal. Annexe 1

M. Christophe Cartier, souhaite déposer un postulat au sujet du suivi et de l'entretien des places de jeux propriétés de la commune. Ce postulat rédigé par son auteur est annexé à ce procès-verbal. Annexe> : 2

M. Christian Maeder, Municipal, répond que les différentes places de jeux de la commune sont régulièrement contrôlées, la fréquence est de 1 x par mois par le contremaître responsable des espaces verts, c'est la consigne qui lui a été donnée déjà depuis de nombreuses années et il doit effectivement veiller au bon ordre sur ces places. M. Maeder remercie M. Cartier de lui avoir signalé le problème de la place de jeux de Veilloud, M. Maeder répète que les contrôles sont effectués régulièrement et que si il y a des manquements M. Maeder veillera personnellement à ce que se soit corrigé.

Les ordres sont les suivants, contrôles mensuels par le responsable contremaître des espaces verts et bien entendu remise en état immédiate si il y a danger. L'année dernière la fréquence des contrôle avait été augmentée, en particulier pour le Skate Parc, puisqu'au Skate Parc la dégradation est plus rapide avec les patins.

M. Claude Masson rappelle que le 26 mars prochain, dans cette salle aura lieu la remise des mérites de la Municipalité et de l'USL avec la participation très active de la chorale l'Echo des Campagnes. Chacun est cordialement invité a cette manifestation.

M. Logoz, Municipal, rappelle que le 27 mars 2007 à 19 heures, aura lieu le 1^{er} rapport de police « intercommunal » à la grande salle de Bussigny. Le corps de police d'Ecublens sera présent avec un aspirant qui sera assermenté à ce moment là. M. Logoz souligne que c'est important que la population marque son soutien à notre police

municipale et il encourage vivement les membres du conseil à participer à cette manifestation.

M. Ibarrola souhaite lire une intervention qu'il a préparée pour la rubrique des divers. L'intervention est dans son intégralité reproduite ci-dessous :

Information à propos des projets de construction de l'EPFL

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'année passée, plus ou moins à la même période que maintenant, une séance d'information a eu lieu à l'EPFL, réunissant les voisins directs et indirects des hautes Ecoles et les responsables des projets de l'Ecole Polytechnique.

Une présentation des différents projets, intentions et tendances possibles de réalisations sur le site de l'EPFL fut exposée. Une discussion suivait cette présentation, qui permit aux invités d'exprimer leurs inquiétudes et souhaits. Toutes les parties étaient notamment d'accord pour dire que la communication autour des projets de l'EPFL pouvait être améliorée. Aussi, afin de favoriser cette communication, il fut accordé que la Municipalité d'Ecublens servirait de « courroie de transmission » entre l'EPFL et les voisins.

Force est de constater aujourd'hui que la communication n'a pas évolué. La presse reste le principal canal d'information des intéressés, comme par le passé.

Je souhaite me faire le porte-parole des voisins et demande à la Municipalité d'envisager la manière la plus appropriée pour informer les voisins directs et indirects de l'EPFL de l'évolution des projets à venir.

Je vous remercie pour votre attention.

Aitor Ibarrola

M. François Massy, Municipal, répond à M. Ibarrola qu'il a pris son dicastère le 1^{er} juillet, ce qu'il peut dire maintenant c'est que le learning center a été mis à l'enquête et que lundi prochain il y aura une rencontre avec les opposants. Il ne sait pas exactement comment est passée la communications concernant ce sujet, par contre pour les projets suivants de l'EPFL c'est à dire le centre de congrès et de rencontres et l'hôtel à

St-Sulpice sur la parcelle sud de l'EPFL, il y a un projet aussi de logements pour étudiants. La communication sera nettement améliorée dans la mesure où une information à la population est programmée. La date n'est pas encore connue. A signaler que mercredi 14 mars à 20 heures, il y a une information à St- Sulpice concernant le centre de congrès et de rencontres. Bien évidemment il est prévu ultérieurement de faire une information à Ecublens.

Madame Petoud Leuba, Municipale prend la parole pour rappeler qu'aujourd'hui 8 mars c'est la journée internationale de la Femme. Afin de fêter cette journée dans la joie, les dames de la Municipalité et toutes les dames du Conseil communal ont le grand plaisir d'inviter les Messieurs de la Municipalité, les Messieurs du Conseil communal, les huissiers, les représentants de la presse, l'opérateur ainsi que tous les Messieurs et les Dames du public à partager le verre de l'AMITIE.

Cette annonce provoque une salve d'applaudissements de la part de l'assemblée.

M. le Président donne encore quelques informations. A savoir :

Samedi 10 mars 2007, l'association Destiny, organise les « 12 heures du fromage » à la grande salle du Motty en faveur de la ligue vaudoise contre le cancer et des enfants malades.

Dimanche 18 mars 2007, super loto organisé par le Volley Ball Club Ecublens à la salle polyvalente de l'EPFL

M. le Président clôt la séance, il est 22 heures.

Ecublens, le 30 mars 2007

Le Président
Hans- Peter Guilbert

Le Secrétaire
Michel Häusermann

Annexes : 1. Communication de M. Alberto Perez au sujet de SIE SA
2. Postulat de M. Christophe Cartier